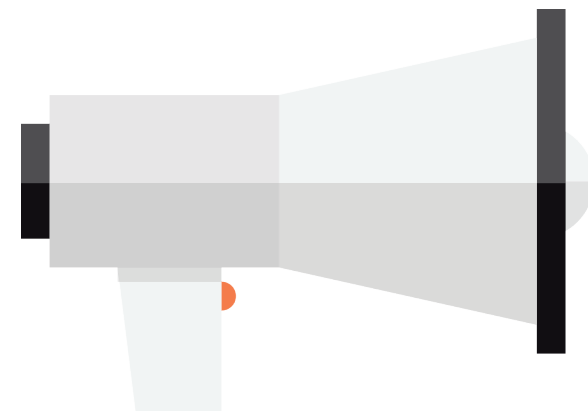


#OnVautMieuxQueÇa!



Lutte contre la loi travail,  
ce qu'on a gagné !



Nous avons été plus d'un million à manifester à travers la France depuis le 9 mars pour demander le retrait de la loi travail. Cette mobilisation d'une rare ampleur a été couronnée de succès puisque le gouvernement s'est vu obligé d'apporter des modifications au texte de loi. Manuel Valls a opéré plusieurs reculs sur les points les plus problématiques de ce projet.

**Pour que tu puisses mesurer pourquoi nous nous réjouissons quand même un peu, voici la liste de mesures supprimées contre lesquelles nous appelions à se mobiliser.**

- Avec le nouveau texte de loi, les indemnités prudhommales allaient être plafonnées à 15 mois en cas de licenciement abusif/illégal.

---

*Cette mesure a été supprimée toutefois le gouvernement souhaite modifier par décret le barème qui sera indicatif.*

- Le temps de travail des apprentis pouvait être augmenté jusqu'à 10h/jour et 40h/semaine sur simple décision de l'employeur.

---

*Cette mesure est supprimée !*

- Le projet de loi prévoyait de monter à 16 semaines la période durant laquelle un salarié peut travailler jusqu'à 46 h/semaine

---

*Cette mesure est modifiée, on reste à 12 semaines mais on peut toujours monter à 46 h/semaine*

- Recours au temps partiel facilité : la loi El Khomri prévoyait qu'un employeur pouvait modifier le temps de travail de ses salariés, par décision unilatérale.

---

*Cette mesure est totalement supprimée.*



- Mise en place du forfait jour sans accord en cas d'augmentation d'activité pour les PME.

---

*Cet assouplissement est supprimé, les PME seront obligées de passer par un accord avec les représentants syndicaux.*

- La nouvelle loi travail mettait en place de gros assouplissements relatifs au temps de repos. Il devenait possible de fractionner les 11h de repos obligatoire par tranche de 24h et de décompter de temps d'astreinte de ces 11h

---

*Pour le moment cette mesure a été écartée du texte mais le gouvernement souhaite organiser une négociation d'ici octobre 2016 pour décider de quoi faire.*



« EXTENSION » DE LA GARANTIE JEUNE  
EN 2017

**E**n parallèle des ajustements du texte de loi, les organisations de jeunesse ont été reçues dans différents ministères pour discuter de la situation des jeunes, qui étaient fortement impactés par ce texte.

**Le premier ministre Manuel Valls a annoncé le 11 avril ses mesures en faveur de la jeunesse. Il propose la mise en place d'un plan d'action d'une valeur de 400 à 500 millions d'euros par an. Il propose entre autre :**

## • PROLONGATION DES BOURSES

### 1# Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

Prolongation des bourses étudiantes pour aider à entrer dans la vie active (jusqu'à 4 mois après la fin des études). Cette aide devrait être versée dès la rentrée 2016 et toucher environ 126 000 jeunes. Son cout est évalué à 130 millions d'euros.

### 2# Augmentation des bourses lycéennes

+ 10% à la rentrée prochaine.

### 3# Bourses étudiants

Création de 25 000 bourses annuelle de 1 000 euros pour les étudiants boursiers en échelon 0.

### 4# Bourse pour les décrocheurs

12 500 bourses de 1 000 euros seront créées à la rentrée 2016 pour les jeunes de 16 à 18 ans qui reprennent des études après avoir quitté le système scolaire pendant un temps.

## • ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

### 5# Quotas en IUT

Pour favoriser l'accès aux IUT des bacheliers issus de filières technologiques, mise en place de quotas de places réservées.

### 6# Plus de places en BTS

Création de 2 000 places de plus par an en BTS avec un accès favorisé pour les étudiants issus de BAC PRO.

## • LOGEMENT

### 7# Accès au logement

Un droit universel à la garantie locative pourrait être mis en place pour les jeunes de moins de 30 ans. Coût estimé : 100 millions d'euros par an, porté par Action logement qui est financé par des cotisations sociales.

## • SANTÉ

### 8# CMU-C

Facilitation de l'accès à la CMU-C pour les étudiants en rupture familiale.

## • EMPLOI

### 9# Taxe sur les CDD

Mesure pour favoriser l'embauche en CDI. Cela passera par une augmentation des cotisations patronales. La négociation est en cours avec les partenaires sociaux.

### 10# Rémunération des apprentis

Création d'un plan de 80 millions d'euros pour relever les minimas salariaux légaux des jeunes de 16 à 20 ans en apprentissage.

### 11# Concertation pour l'emploi des jeunes

Initiative du gouvernement de lancer une concertation avec les partenaires sociaux sur l'insertion professionnelle des jeunes.

**N**ous voyons que la mobilisation porte ses fruits, la rue se fait entendre et les jeunes sont aussi remis au cœur du débat sur de nombreux sujets.

Concernant la loi travail, il reste encore trop de mesures qui rendent le salarié extrêmement vulnérable et précaire. L'humain ne doit pas être une variable d'ajustement au capital et pour nous le droit du travail ne peut pas être relégué au second plan.

Ne lâchons rien, il faut continuer à demander le retrait !